

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteurs : Norbert HELLUY, Yannick SAUVEE et Gaelle URVOAS

Commission « Economie et innovation »

Rapporteuses : Marine LE GALL-ELY et Marie-Martine LIPS

Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Rapporteurs : David CABEDOCE et Ronan LE GUEN

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Démarche bretonne pour une économie circulaire : feuille de route »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La feuille de route bretonne pour une économie circulaire (FREC) est un outil qui précise et qui planifie le portage d'actions spécifiques sur le volet économique (production et consommation) en complémentarité à ce qui est déjà engagé par le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) sur l'allongement de la durée d'usage et le recyclage. Il s'agit d'un outil qui se veut être un catalyseur et un accélérateur pour accompagner la transition vers une économie circulaire et constitue une déclinaison opérationnelle de l'engagement Breizh COP sur la préservation des ressources et de la biodiversité.

La Région Bretagne a fait le choix d'assumer cette responsabilité en y associant une grande diversité d'acteurs concernés : l'Etat (DREAL) et l'ADEME, en sont co-porteurs, et les acteurs économiques et associatifs bretons ont été consultés en amont et seront associés en aval, l'Etat et l'ADEME apporteront leur soutien en ressources humaines, techniques et financières selon la nature des actions qui y sont inscrites. Pour ce qui est de la Région, cette mise en œuvre s'appuiera sur la dynamique transversale appliquée pour le déploiement des engagements de la Breizh Cop, et tout particulièrement l'engagement sur la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources.

Cette feuille de route se compose de deux parties. La première partie explique ce que recouvre la notion d'économie circulaire et détaille la démarche qui a permis d'élaborer la feuille de route ainsi que les ambitions fixées par la Bretagne sur l'économie des ressources et plus spécifiquement l'économie circulaire, et le lien avec les Objectifs de développement durable et leur déclinaison Régionale dans la Breizh COP.

La deuxième partie décline le programme d'action sur la période 2020-2023 autour de 6 axes :

- Former l'ensemble des acteurs breton-ne-s aux enjeux de l'économie circulaire (étude prospective, formations, animation, communication) ;
- Accompagner financièrement les acteurs économiques (appel à idées et à projets commun avec l'ADEME Bretagne et la DREAL, veille sur les dispositifs et communication auprès des acteurs, évolution des dispositifs régionaux d'accompagnement financier afin d'y intégrer les enjeux de l'économie circulaire) ;
- Actions spécifiques au bâtiment (journées techniques sur l'économie circulaire appliquée aux métiers du bâtiment, bilan des projets de bâtiments bretons engagés dans le « cradle to cradle ») ;
- Actions spécifiques au tourisme (plan d'actions pour accompagner l'ensemble des acteurs vers une démarche circulaire, communication, ajustement des dispositifs financiers) ;
- Favoriser les synergies (groupe de travail dédié aux synergies inter-entreprises, étude qualitative sur les plateformes digitales ad hoc, innovations via les approches inspirées du vivant) ;
- Accroître la visibilité des transformations en cours (rendez-vous annuels d'ampleur régionale, visites « terrain », recentrage de l'édition 2021 des Trophées du Développement Durable, plateforme collaborative de communication dédiée, actions de communication en direction des consommateurs).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER considère de longue date l'économie circulaire comme un levier de développement pour la Bretagne :

- En tant que levier de réduction des déchets (voir le rapport « *Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux !* », 2015) ;
- En tant que levier permettant de soutenir toute à la fois la transition écologique et énergétique des activités économiques et l'ancrage des entreprises dans les territoires (voir « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* », 2015). Les travaux en cours sur les coopérations avec et entre les entreprises confirment que l'économie circulaire constitue un enjeu émergent, qui appelle de nouvelles formes de coopération entre les entreprises... coopérations dont la mise en œuvre est souvent complexe.

Le CESER salue donc la rédaction de cette feuille de route associant l'Etat (DREAL) et l'ADEME comme co-porteurs, fondée sur des retours d'expériences nombreuses menées depuis 2014 et la consultation de nombreux acteurs économiques et associatifs bretons.

Le CESER apprécie la clarté de ce document qui définit précisément l'économie circulaire, en rappelle les fondements réglementaires tant au niveau européen, national que régional à travers le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD – voir l'avis émis par le CESER à ce sujet le 11 juin 2019), trajectoire elle-même reprise dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les ambitions sont clairement affichées en lien avec les Objectifs de développement durable (notamment l'ODD 12 consacré à la consommation et à la production durable et sa déclinaison régionale) et la Breizh Cop (notamment au travers de ses objectifs 13 « Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques » et 24 « Atteindre le zéro enfouissement et viser le zéro déchet »).

Les quatre ambitions sont les suivantes :

- transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques ;
- transformer en profondeur le métabolisme territorial de la Bretagne ;
- prévenir et optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire breton ;
- mettre l'innovation au cœur de l'écosystème tout en impliquant et en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire.

Le CESER partage le choix de privilégier une approche transversale à des approches sectorielles pour mieux sensibiliser et mobiliser les acteurs et les territoires.

La feuille de route bretonne pour une économie circulaire (FREC) n'en reste pas moins un outil opérationnel précisant des actions spécifiques sur le volet économique (production et consommation) en complémentarité du PRPGD. Le CESER salue la définition de 22 projets prioritaires précis pour la période allant de 2020-2023 qui permettront d'atteindre l'objectif affiché de catalyseur et d'accélérateur de la transition vers une économie circulaire.

Le CESER se félicite aussi des actions prévues pour rendre visibles et transparentes les actions de la FREC. L'appropriation de ces enjeux par les citoyens est en effet un levier fort de développement de l'économie circulaire et le CESER encourage le Conseil régional à aller plus loin en la matière.

Le CESER sera vigilant à ce que la mise en œuvre de cette feuille de route se fasse dans le même état d'esprit d'association des acteurs qui ont contribué à sa conception, au soutien apporté par l'Etat et l'ADEME en matière de ressources, au déploiement de ces actions dans le cadre des engagements de la Breizh Cop et tout particulièrement l'engagement sur la préservation et la valorisation de la biodiversité des ressources. Le CESER sera également vigilant quant à la cohérence entre la FREC et les différents schémas et stratégies régionales.

2.1. Concernant les aspects relatifs à la formation

Sur proposition de Norbert HELLUY, Yannick SAUVEE et Gaelle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER soutient le Conseil régional dans sa volonté de faire de la formation un levier important de cette feuille de route. La formation, mais aussi l'éducation, sont en effet des leviers essentiels pour impulser les changements nécessaires et rendre possible la transition d'une économie linéaire (extraire-produire-consommer-jeter) vers une économie circulaire (cette dernière, ainsi que le mentionne le bordereau, allant bien « *au-delà des sujets relatifs à l'évitement et au recyclage des déchets* ») car il faut accompagner les changements de mentalités et le développement de nouvelles compétences métiers.

Il est noté que les établissements d'enseignement font partie des acteurs clés cartographiés dans la partie diagnostic. L'état actuel de la formation des jeunes de Bretagne aux enjeux de l'économie circulaire n'est pas détaillé. Il existe pourtant dans les établissements des programmes à ce sujet. Les besoins pour aller plus loin devraient faire, selon nous, partie de l'état des lieux. Le rectorat pourrait aussi apporter les informations sur les programmes qui intègrent cette question dans l'enseignement initial des jeunes. Le rapport du CESER « *Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne* » (2017) a montré que des filières de formations professionnelles initiales intègrent dorénavant et déjà les problématiques liées aux ressources mais que cela reste encore à développer dans le cadre de la formation continue.

La première action proposée consiste à réaliser une étude prospective qui permettra d'estimer les répercussions du passage à l'économie circulaire sur l'emploi, les besoins de formation et l'organisation des filières. Il y a fort à parier que cet objectif ne tiendra que sur les acteurs publics. La prospective emploi-formation qui permet de définir des politiques de formation anticipatrices a toujours été un domaine compliqué à faire partager par les acteurs des territoires. Il serait donc souhaitable qu'à l'occasion de cette feuille de route, les actions de Gestion prévisionnelle des emplois et de compétences territorialisée (GPEC-T) réellement prospectives intègrent des échanges sur la prise en compte par l'ensemble des parties prenantes du territoire de la question des emplois et des formations liés à cette transition. Et qu'elles mettent en avant les opportunités, notamment de créations d'emplois. De telles actions conduites dans les territoires contribueraient avantageusement à mettre la mise en place d'une « dynamique d'animation sur les territoires » qui est en soi un autre défi (action n°2).

Les actions suivantes sont aussi fortement interdépendantes. Ainsi, l'action n°4 « Accompagner les entreprises dans la mise en place de leurs « projets circulaires » », ne fonctionnera parfaitement que si l'action n°7 « Communiquer auprès des réseaux d'acteurs (collectivités, entreprises et réseaux d'entreprises) sur l'offre de formation existante sur l'économie circulaire » est réalisée. De même, l'action n° 5 « concevoir une formation sur l'économie circulaire dans les achats publics » pour relever le défi de « former les collectivités et les entreprises, des personnes en reconversion ou en recherche d'emploi » demande qu'en même temps les acheteurs soient formés les vendeurs sachent comment répondre à ces questions et soient organisés pour y répondre par des organisations, des métiers, des emplois et des formations adaptées.

Conséquemment l'action n°6 « intégrer une séquence sur l'économie circulaire dans les formations liées aux enjeux de développement durable » doit être réalisée en amont, de même que l'action n°7 qui consiste à communiquer sur l'offre de formation existante sur l'économie circulaire.

Au vu de ces remarques, il serait intéressant d'avoir un séquençage des actions de la feuille de route permettant d'établir des priorités.

A propos de l'action n°6, qui consistera à intégrer une séquence sur l'économie circulaire dans les formations liées aux enjeux du développement durable, le CESER tient à souligner que si la sensibilisation est certes importante, la formation est ce qui peut permettre une réelle appropriation des enjeux et des possibilités que l'économie

circulaire. Il souhaiterait que plus qu'une séquence de sensibilisation dans les formations liées au développement durable, une véritable action de formation soit définie.

Des pistes contenues dans le rapport du CESER susmentionné sont applicables à cette feuille de route.

Concernant la formation continue, le CESER soulignait à propos du bâtiment – et cela est transposable à d'autres secteurs –, qu'il n'y a pas de formation des salariés si le chef d'entreprise n'est pas lui-même convaincu de l'utilité et de l'intérêt de cette formation mais aussi de la compatibilité avec l'activité de son entreprise. Il préconisait en conséquence d'aller au contact des dirigeants des entreprises, en s'interrogeant sur les moyens humains pour ce faire.

Le secteur de la construction est l'un des premiers à avoir intégré les enjeux liés aux transitions énergétique et écologique, même s'il reste encore à faire dans ce domaine. Il pourrait donc être intéressant de regarder comment ce secteur s'est organisé pour mettre en place les formations dont il a eu besoin pour répondre à ces transitions et d'en tirer des enseignements pour appliquer ces « bonnes pratiques » à la transition vers l'économie circulaire. C'est le cas, par exemple, du besoin de former les formateurs qui a été mis en évidence, ou de la nécessité de développer l'apprentissage du « travailler ensemble », c'est-à-dire de l'intersectoriel ou de l'inter-métiers dans les formations et dans les organismes de formation

Le CESER regrette que la feuille de route ne mentionne que le bâtiment et le tourisme. La transition vers l'économie circulaire doit imprégner toute la société et tous les métiers dans les différents secteurs de l'économie. Pour favoriser sa prise en compte par ces derniers, l'Etat et la Région disposent d'un levier : les contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation avec les branches professionnelles.

Peut-être faudrait-il aussi insister, dans la feuille de route, sur l'obsolescence programmée : la formation doit permettre à l'ensemble des acteurs de détecter les matériels ou équipements concernés (référence au chauffe-eau électrique dont la durée de vie est de 7 ans alors que les produits d'il y a 20 ans dureraient deux à trois fois plus longtemps et qu'il faut peu de chose pour augmenter leur durée de vie).

La culture scientifique et technique est absente de la feuille de route. Le CESER qui n'a eu de cesse, depuis son rapport sur « *L'appropriation sociale des sciences et des technologies* », d'insister sur l'importance de la culture scientifique et technique comme enjeu démocratique et enjeu des transitions, invite le Conseil régional à l'intégrer dans la feuille de route, en impliquant en particulier les Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) et les associations dites « d'éducation à l'environnement ». Le CESER rappelle, comme il l'a écrit dans son précédent rapport, que le rôle de ces associations est d'autant plus important que des lois au cours des dernières années, créant de nouvelles dynamiques autour notamment des déchets et de la santé-environnement, leur ont ouvert de nouveaux champs d'action et un appel dans leur direction à davantage d'intervention (avec une reconnaissance institutionnelle du besoin d'« éduquer à »).

L'enseignement initial est lui aussi important dans le cadre de l'éducation des citoyens aux enjeux de la transition. Il serait important d'associer les lycées professionnels et les CFA, sur les territoires, afin qu'ils intègrent cette dimension dans les formations. Il pourrait être intéressant de développer avec les entreprises porteuses de projets l'accueil des jeunes dans le cadre de leurs périodes de formation professionnelle en entreprise. L'enseignement supérieur, la recherche et ses laboratoires, qui sont absents de la feuille de route, ont pourtant eux aussi un rôle important à jouer.

Dans son rapport, le CESER insistait sur la nécessité de former aux transitions tous les acteurs de la commande publique (élus, techniciens, gestionnaires des EPLE, etc.) car les politiques d'achat sont un levier puissant de transformation. Il soutient donc le Conseil régional dans sa volonté de mettre en œuvre l'action n°5 : « Concevoir une formation sur l'économie circulaire dans les achats publics ». Il engage la Région à rendre visible son propre engagement dans ce domaine en publiant annuellement dans le RADD un tableau de bord de ses actions.

De même qu'il le proposait pour la transition énergétique et écologique, il suggère, si ce n'est déjà prévu, d'organiser un pilotage stratégique des politiques de formation liées au passage à l'économie circulaire au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP). Cette transition pourrait constituer un axe structurant du prochain Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), l'actuel prenant fin en 2022. Le CESER invite le CREFOP qui est l'instance régionale d'élaboration des politiques de formation, à systématiser une réflexion intersectorielle à ce sujet.

Le CESER s'interroge aussi sur les moyens qui vont être débloqués, tant dans les établissements de formation que sur les territoires pour mener ces actions à bien.

2.2. Concernant les aspects relatifs à la structuration de la filière économique

Sur proposition de Marine LE GALL-ELY et Marie-Martine LIPS
au nom de la commission « Économie et innovation »

La structuration de la filière économique prévue dans la FREC, au-delà des actions de formation et de mise en relation des entreprises et autres acteurs du territoire, repose tout d'abord sur l'accompagnement financier des acteurs au travers :

- du lancement d'un Appel à idées et projets (ADEME Bretagne, Région Bretagne et DREAL) à destination des acteurs économiques ;
- de la veille et de la communication auprès des acteurs (publics/privés/associatifs) sur l'ensemble des dispositifs mis en place en matière d'économie circulaire ;
- de l'évolution des dispositifs régionaux d'accompagnement financier du Conseil Régional afin d'intégrer les enjeux de l'économie circulaire ;
- de communication auprès des réseaux d'acteurs (collectivités, entreprises et réseaux d'entreprises) sur la formation existante sur l'économie circulaire.

Après avoir plusieurs fois souligné la complexité des écosystèmes d'accompagnement des entreprises, le CESER approuve la création d'un guichet unique pour financer les projets dans ce domaine ainsi que les nombreux dispositifs de mise en réseau des acteurs économiques et associatifs.

Néanmoins, l'appel à projet, dorénavant en cours d'exécution, s'il est bien adapté aux besoins (possibilité de dépôt à plusieurs moments dans l'année, possibilité de prise en compte des projets à des degrés de maturité variables...), ne permet pas l'éligibilité de projets de réemploi généralistes : les projets de réemploi doivent cibler des flux spécifiques. Or ceci est en contradiction avec le plan régional de prévention et de gestion des déchets, dans lequel la Région Bretagne se fixe pour ambition de « développer et structurer l'offre de réemploi généraliste », en « créant des recycleries et ressourceries » et en « développant une offre de réemploi dans chaque bassin de vie ». Or, dans la FREC, non seulement il n'y a pas d'aide spécifique pour le réemploi généraliste, mais de plus ces projets sont exclus du régime d'aide ouvert à tous. Le CESER souhaite l'intégration du réemploi multiflux à cet appel à idées et à projets.

Le CESER se félicite de la volonté d'examiner en profondeur l'ensemble des dispositifs de soutien financier propres à la Région afin d'y intégrer les enjeux de l'économie circulaire et sera particulièrement attentif à la cohérence entre les différentes contractualisations.

Des actions spécifiques au secteur du bâtiment (programme de journées techniques sur l'économie circulaire appliquée au métier du bâtiment ; bilan des projets de bâtiments bretons engagés dans le « cradle to cradle ») et du tourisme (plan d'actions, plan de communication et d'ajustement des dispositifs techniques et financiers) sont également proposés.

Néanmoins, pour le CESER, il manque une action majeure en matière de bâtiment : multiplier les actions de réemploi de matériaux dans la commande publique. En effet, une enquête conduite fin 2019 par Zefco (bureau d'études environnement pour la conception urbaine et architecturale) auprès de 200 professionnels du secteur de la construction montre que les deux freins principaux au réemploi dans la construction sont dans l'ordre, les questions assurancielles et techniques, puis la formation. Pour résoudre les questions assurancielles et techniques, il est indispensable de multiplier les expériences de réemploi dans le bâtiment et de les documenter afin d'affiner des guides de bonnes pratiques qui pourront monter en généralité pour aller vers un référentiel courant d'assurance pour la construction intégrant du réemploi. Par conséquent, si la Région Bretagne souhaite voir se développer le réemploi dans la construction, la multiplication d'expériences de réemploi, notamment dans le cadre de la commande publique, est indispensable, et pourrait faire l'objet d'une action supplémentaire dans la FREC.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le tourisme, les actions s'inscrivent dans le cadre du Schéma de développement touristique et des loisirs (SDTL) et prévoient que les engagements visant à la circularité de l'économie touristique conditionneront l'intervention régionale. On peut regretter que ces conditionnements ne soient pas plus clairement développés. En tout état de cause, il semble nécessaire qu'ils prennent en compte la progressivité des engagements, notamment pour les petites et moyennes entreprises.

Le CESER se félicite par ailleurs du souhait de travailler, dès à présent et sans attendre la mise en œuvre, à une méthode d'évaluation des projets au regard des enjeux de la circularité, mais souhaiterait que ce souhait ne se limite pas à la partie touristique, mais s'applique à l'ensemble de la FREC.

Toutes ces actions reposent par ailleurs sur des dispositifs de mise en synergie des acteurs notamment par la construction et l'animation un groupe de travail régional dédié aux synergies inter-entreprises et l'étude des plateformes digitales utilisées pour faciliter les synergies ainsi que sur des actions de mise en visibilité des transformations en cours, au travers notamment de la participation aux Trophées du développement durable et de la création d'une plateforme créative et d'actions auprès des consommateurs.

Pour finir, le CESER souligne que si cette feuille de route introduit un certain nombre de méthodes nouvelles, il conviendra d'être attentif aux moyens qui seront alloués à sa mise en œuvre, car des moyens supplémentaires apparaissent nécessaires pour envisager un changement d'échelle. On constate en effet que bien souvent, des synergies sont identifiées, des projets identifiés, mais leur mise en œuvre se heurte à la difficulté de financer les investissements nécessaires.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement le ou les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la cohérence entre la FREC et les différents schémas et stratégies régionales ;
- l'intégration du réemploi multiflux à l'appel à idées et à projets ;
- les actions mises en œuvre pour informer et impliquer les citoyens ;
- la multiplication d'expériences de réemploi de manière volontariste qui pourrait faire l'objet d'une action supplémentaire dans la FREC ;
- la réflexion dès à présent sur les méthodes d'évaluation des projets au regard des enjeux de la circularité sur l'ensemble de la FREC.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Démarche bretonne pour une économie circulaire : feuille de route

Nombre de votants : 103

Ont voté pour l'avis du CESER : 101

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord entre le CERAFEL, UGPVB et le CIL), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT et Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN-ROUSSEAU(CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUINEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (Par accord entre SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JÉGAT(FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gaidig LE MOING (Personnalité qualifiée).

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 2

Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Jean-Paul RIAULT (FRSEA),

Adopté à l'unanimité



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne.

La feuille de route pour une économie circulaire décline deux objectifs de la Breizh Cop, la réduction de la production de déchets et celle de la consommation de ressources, ainsi qu'une responsabilité nouvelle de la Région sur la lutte contre le gaspillage. Elle s'inscrit, aussi, au terme d'une démarche d'expérimentations lancées depuis 2014.

La feuille de route présentée par le Conseil régional fixe un niveau d'ambition élevé : la combinaison d'objectifs de protection de l'environnement d'une part et de développement économique d'autre part, en transformant les enjeux environnementaux en opportunités d'activités productives. Le projet régional s'adresse aux entreprises, dont on attend qu'elles réduisent leur production de déchets pour atteindre le double objectif « zéro enfouissement » en 2030 et « zéro déchet » en 2040, en privilégiant la boucle écoconception - réemploi - réparation - recyclage pour limiter la consommation de ressources et l'émission de déchets non valorisables.

L'enjeu de cette transformation d'une économie linéaire à une économie circulaire dépasse largement le cadre régional : les entreprises bretonnes des services et de l'industrie sont en concurrence avec des homologues européennes et internationales, qui ne portent pas toujours les mêmes contraintes. Il appartiendra à la Région et à l'Etat, associé à cette feuille de route, de veiller au respect des directives européennes par les entreprises de l'Union et aux modalités de concurrence équitable avec les autres. Le choix par le Conseil régional de polariser le déploiement de l'économie circulaire sur le secteur du bâtiment et celui du tourisme, moins exposés, permettra une phase de test. A l'issue de celle-ci devra être conduite une évaluation des éventuelles difficultés des entreprises à atteindre les objectifs.

La simplification annoncée des dispositifs d'accompagnement et l'instauration d'un guichet unique constituent a priori une bonne orientation. Néanmoins elle ne doit pas appauvrir la diversité de l'écosystème d'accompagnement en place sur ce sujet (chambres consulaires, organismes de branches, réseaux d'entreprises, EPCI) qui, par leur présence au plus près des entreprises, sont à même de détecter et d'initier de nouveaux projets.


De plus, l'enjeu de la mise en synergie des entreprises dépasse largement le cadre de l'économie circulaire. Les sujets de partage sont nombreux : foncier, bâtiment, mobilité, compétences, services de proximité, et la tentation d'une plateforme dédiée à la seule économie circulaire pourrait s'avérer trop restrictive par rapport à la globalité des relations interentreprises.

La feuille de route pour une économie circulaire identifie dans ses actions des axes de formation. Nous attirons l'attention sur l'intérêt de cette démarche, absolument nécessaire pour l'appropriation par chaque acteur des enjeux et modalités de mise en œuvre de l'économie circulaire. Le concept de développement durable a difficilement trouvé sa place dans les cursus de formation ; l'approche plus restrictive de l'économie circulaire sera confrontée aux mêmes difficultés. Sachant que la feuille de route vise essentiellement les entreprises, la formation via les réseaux existants sera un axe à privilégier.

Enfin, si les transitions écologiques et énergétiques participent d'une nécessité d'évolution de nos modes de vie et de production, à l'éclairage de la crise sanitaire récente, la transformation vers une économie circulaire nécessitera aussi des investissements nouveaux des entreprises. Or les capacités financières des entreprises ont été fortement

réduites voire anéanties. Des dispositifs de soutien aux investissements devront être rapidement mis en place pour la réalisation des objectifs à 2023.

Je vous remercie de votre attention.

	<h2>Intervention de Brigitte LE CLECH</h2> <h3>Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne</h3>
---	--

La CFDT partage et votera l'avis du CESER et considère également que l'économie circulaire sera un levier de développement pour la Bretagne qu'il faudra prendre en compte dans les différents plans de relances. Les débats actuels sur la relocalisation des activités devront également intégrer cette feuille de route sur l'ensemble de la chaîne de valeur. L'économie circulaire ne crée pas seulement des nouveaux emplois et nouveaux besoins de compétences, mais permet aussi de préserver des emplois existants, tout en réconciliant protection de l'environnement et développement d'une activité industrielle. Néanmoins, les conséquences d'une évolution de modèle en termes d'emplois, de compétences recherchées, restent toujours très largement méconnues et peu anticipées, même dans les entreprises dont le modèle a évolué.

L'économie circulaire est un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable en limitant les consommations de matières, les gaspillages de ressources et la production de déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle d'économie linéaire qui a eu cours jusqu'à récemment : extraire, fabriquer, consommer, jeter. Les principaux leviers vers l'économie circulaire reposent sur l'éco-conception des produits, l'écologie industrielle et territoriale, la diminution et le recyclage des déchets, le réemploi et la réparation des produits, ou encore l'économie de la fonctionnalité qui privilégie l'usage plutôt que la possession. Le gouvernement a également publié sa feuille de route pour tendre vers une économie 100% circulaire. Celle-ci ne contient pas moins de 50 mesures pour y parvenir et mobiliser tous les publics, citoyens et consommateurs, entreprises, collectivités locales, Etat... Parmi ces mesures, on citera pour les entreprises l'objectif d'incorporer davantage de matières recyclées dans les produits (automobiles, bâtiment, équipements électriques...), de tendre vers 100% de plastiques recyclés, et de mettre en place un indice de réparabilité des produits, rendu obligatoire depuis le 1er janvier. Pour les particuliers, les actions visent à simplifier les gestes de tri, avec une harmonisation d'ici à 2022 des poubelles sur tout le territoire, la mise en place de consignes solidaires dans les collectivités locales volontaires. La CFDT soutient fortement l'essor de l'économie circulaire qui constitue un gisement de création d'activités et de filières industrielles innovantes, génératrices d'emplois durables, et non délocalisables dans les territoires. Ce développement doit s'accompagner d'un véritable volet emploi et formation et de développement des compétences en associations avec les salariés et leurs représentants.



Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des représentants du MEDEF Bretagne.

Le Conseil régional nous présente dans ce document sa démarche en faveur de l'économie circulaire laquelle constitue une évolution indispensable des modes de production compte tenu de la raréfaction des ressources naturelles et du défi que constitue l'accès d'une part croissante de la population mondiale aux modes de consommation et au niveau de consommation des pays développés. Elle contribue également à créer des emplois et de nouveaux modèles de développement économique : refabrication, reconstruction, économie de fonctionnalité, etc.

Une telle évolution des modes de production suppose d'associer, dans une logique pleinement collaborative, pleinement incitative, et non punitive, les entreprises des territoires.

Et ce d'autant plus que l'économie circulaire intéresse les entreprises dans la mesure où elle contribue à :

- améliorer la sécurité des approvisionnements pour certaines matières premières essentielles ;
- permettre de maîtriser les coûts croissants de la gestion des déchets ;
- favoriser le développement de produits ou services à plus forte valeur ajoutée, tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement résultant du modèle linéaire actuel.

Nombre d'entreprises adhèrent pleinement à l'économie circulaire et mettent déjà en œuvre de multiples pratiques comme la collecte sélective et le recyclage des déchets.

Les entreprises sont d'autant plus intéressées que l'économie circulaire vise à réduire au minimum la production de déchets et à maintenir, aussi longtemps que possible, la valeur économique des produits, matériaux et ressources.

Ce modèle économique rompt avec les modes linéaires de production et de consommation et s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par les entreprises en faveur du développement durable. Concrètement, l'économie circulaire peut prendre plusieurs formes, en particulier : approvisionnement durable ; consommation responsable ; recours accru aux matériaux recyclés ; éco-conception des produits pour favoriser leur réemploi, réutilisation ou recyclage ; nouveaux modèles d'affaires fondés sur l'usage plutôt que sur la propriété ; coopération inter-entreprises permettant aux déchets des uns de constituer la matière première des autres.

L'accélération de la transition vers l'économie circulaire implique la mobilisation de tous les acteurs dans une logique collaborative, associant notamment, les entreprises, l'Etat et les collectivités territoriales.

Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, rien ne se fera sans l'engagement volontaire, actif des entreprises lesquelles ont un rôle essentiel à jouer dans l'identification et la conception de solutions innovantes (R&D), ainsi que dans leur mise en œuvre opérationnelle sachant que la priorité doit être donnée aux solutions techniques et économiques volontaires, concertées au sein de chaque chaîne de valeur, sans omettre d'exploiter le potentiel lié aux nouvelles technologies et à l'économie des données. Il importe aussi de concevoir un cadre d'action efficient du point de vue économique, qui mette à profit les expériences réussies, équilibre les coûts et les avantages

pour les différentes parties, favorise les économies d'échelle, assure la compétitivité des entreprises, notamment en évitant toute surréglementation.

Le secteur de la construction est à cet égard un bon exemple où il est nécessaire de conjuguer bonnes intentions, viabilité économique, sécurité du bâtiment et sécurisation juridique des acteurs notamment avec la Responsabilité élargie du producteur (REP). Autre illustration avec le produit de réemploi qui n'est pas soumis à la réglementation déchets, mais qu'il devient lors de son réemploi soumis à la réglementation produit de construction, avec obligations techniques et assurantielles. Cette ambition partagée en matière d'économie circulaire impose donc de privilégier la R & D tout en faisant évoluer le cadre juridique.

Il nous semble que la démarche engagée par la Région, dans le champ d'intervention qui est le sien, associant les organisations représentant les entreprises, associant les entreprises elles-mêmes, dans une logique partenariale, incitative, d'accompagnement, est conforme aux bonnes modalités d'action en la matière. Nous saluons ce pragmatisme.

Je vous remercie de votre attention.